



COHÉSION SOCIALE

La CARL informe et sensibilise les collégiens

Du 11 au 31 mai 2022, dans le cadre de la stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire Levantin, la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a organisé des matinées d'information et de sensibilisation de l'accès au droit au sein des collèges de Saint-Anne, Saint-François et du Gosier

Published on 15 June 2022

Le lancement de l'opération de sensibilisation, le 11 mai, s'est fait au collège Eugène Yssap de Sainte-Anne, en présence de **Nicole Sinivassin, 3ème Vice-Présidente de la CARL chargée de la Commission Développement social**. L'opération s'est ensuite poursuivie au collège Alexandre Macal de Saint-François le 12 mai, puis au collège Edmond Bambuck du Gosier le 31 mai.

L'objectif était de sensibiliser les collégiens sur leurs droits et leurs devoirs. Le fil rouge des interventions était l'exposition "13/18 questions de justice", c'est une exposition interactive menée en collaboration par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle permet d'apporter des réponses claires aux élèves sur la loi et le système judiciaire, ainsi que sur des textes fondamentaux relatifs aux droits des mineurs.

Cette action de sensibilisation proposée par la direction de la cohésion sociale et de l'emploi de la Riviera du Levant a permis aux élèves de mieux appréhender les risques liés à des usages et comportements non conformes aux valeurs du bien-vivre ensemble. L'Education Nationale, à travers l'encadrement des établissements scolaires concernés, a salué cette initiative qui complète le discours porté dans la famille et au sein de l'école. C'est aussi en ce sens que les partenaires intervenants ont accueilli favorablement cette opération. La Riviera du Levant s'est alors appuyée sur des représentants de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, des juristes, des conseillers d'insertion et de probation, de l'association Accors (cellule d'écoute pour les jeunes de 12 à 30 ans) et d'équipes mobiles de sécurité.

Différents objectifs ont été atteints pour les adolescents ciblés par cette opération :

- > repérer les acteurs sociaux,
- > comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire au civil comme au pénal,
- > prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs,
- > être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux,
- > être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice,
- > connaître les lieux d'information et d'écoute existants.



Une opération qui a rencontré un vif succès auprès des jeunes et qui sera renouvelée lors d'une prochaine saison !